



## DÉCLARATION SUR L'AGRESSION DE LA RUSSIE CONTRE L'UKRAINE

Nous, l'Association des instituts des droits de l'homme, en tant que réseau mondial d'instituts universitaires des droits de l'homme, sommes solidaires de l'Ukraine et exprimons notre profonde inquiétude face à l'agression de la Fédération de Russie contre l'État souverain d'Ukraine.

Le 24 février 2022 marque une date sombre pour le vingt-et-unième siècle. La décision de la Fédération de Russie de violer la souveraineté territoriale de l'Ukraine, de mettre en danger le sort de millions d'Ukrainiens et de Russes, constitue une violation indiscutable des principes fondamentaux de la Charte des Nations unies et une menace directe pour d'innombrables règles du droit international, notamment le droit international des droits de la personne et le droit international humanitaire. Nous rappelons la [Déclaration de Potsdam de l'AHRI](#) (en anglais), où la fertilisation croisée de ces deux branches du droit international a été soulignée.

La Fédération de Russie et l'Ukraine se sont toutes deux engagées à respecter la Charte des Nations unies, l'égalité souveraine de tous les États membres et l'article 2, paragraphe 4, qui interdit le recours à la force contre l'intégrité territoriale ou l'indépendance politique d'autres États. Les deux États sont également membres du Conseil de l'Europe et de l'OSCE et sont soumis à une série d'accords visant à préserver la paix, la sécurité et les droits de l'homme. L'invasion du territoire ukrainien souverain par la Fédération de Russie constitue une violation manifeste du droit international et met en péril l'architecture de paix de l'après-Deuxième Guerre mondiale qui a prévalu en Europe au cours des sept dernières décennies.

La Fédération de Russie est également liée par sept des principaux traités des Nations unies relatifs aux droits de l'homme, ainsi que par la Convention européenne des droits de l'homme. Nous rappelons la position du Comité des droits de l'homme selon laquelle les États parties au Pacte international relatif aux droits civils et politiques qui se livrent à des actes d'agression tels que définis par le droit international, entraînant la privation de la vie, violent ipso facto le droit à la vie tel que protégé par l'article 6 du Pacte. Chaque mesure qu'elle prend en Ukraine va à l'encontre de son engagement à respecter et à protéger les droits des civils en Ukraine et de ceux qui, en Russie, ne peuvent pas exprimer en toute sécurité leur opposition aux actions de leur gouvernement. Ce recours sans précédent à la force et cette violation flagrante de la Charte des Nations unies, de la Charte de Paris et de l'Acte final d'Helsinki apportent souffrance et misère à l'Ukraine et à son peuple. Un pays qui a laborieusement tracé son chemin vers la démocratie. Un pays qui, en 1994, a renoncé à son arsenal nucléaire. Un pays qui a cherché à assurer la paix et la prospérité par les liens de l'entente et de la coopération internationales.

Tant que la Fédération de Russie ne mettra pas un terme à cette action, de nombreuses vies seront perdues, de nombreuses personnes seront déplacées à l'intérieur du pays ou à l'étranger, des enfants seront privés d'accès à l'éducation, aux soins de santé et à la sécurité. Les Ukrainiens perdront leurs maisons, leurs moyens de subsistance et leurs droits à la sécurité. Des attaques aveugles contre des civils et des infrastructures civiles ont déjà été documentées.

En tant que réseau international d'instituts des droits de l'homme, nous ne pouvons rester silencieux. Nous condamnons fermement l'agression armée de la Fédération de Russie contre l'Ukraine. Nous utiliserons notre réseau et entreprendrons toutes les actions à notre disposition pour aider les citoyens ukrainiens.

Nous appelons la Fédération de Russie à cesser immédiatement les hostilités en Ukraine. Jusque-là, nous appelons la Fédération de Russie et ses forces armées à respecter les règles du droit international humanitaire et du droit international des droits de l'homme.

Nous demandons à nos gouvernements et aux organisations internationales de prendre toutes les mesures susceptibles d'arrêter la guerre et d'aider l'Ukraine et son peuple.

Nous demandons instamment aux organismes internationaux concernés de documenter les atrocités et les violations afin de pouvoir rendre des comptes à l'avenir.

Nous appelons les universitaires et les instituts des droits de l'homme russes à lutter contre la désinformation et à dire la vérité lorsque les arguments du droit international sont utilisés à mauvais escient et de manière abusive.

Lorsque la paix sera enfin instaurée, l'Ukraine aura besoin du monde, de l'Europe et de notre soutien à tous pour se reconstruire. Pas seulement son environnement physique, mais sa foi dans l'État de droit et ses objectifs de promotion de la paix.

Nous sommes solidaires de l'Ukraine, de nos collègues universitaires et de nos étudiants.

Février 2022